



Fédération
Internationale des
Producteurs Agricoles

LE BULLETIN de la FIPA sur le commerce et le développement

Publication mensuelle de la FIPA pour le
renforcement des capacités dans le
domaine du commerce – Mai-Juin 2007

RAPPORT DE SUIVI MONDIAL 2007

OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT: FAIRE FACE AUX DEFIS POSES PAR L'EGALITE DES SEXES ET LES ETATS FRAGILES

Le Rapport de suivi mondial 2007 a été présenté le 10 mai dans les bureaux de la Banque mondiale à Paris. Ce rapport examine les responsabilités et obligations des pays donateurs, des pays en développement et des institutions financières internationales en ce qui concerne la réalisation des huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) convenus par 189 pays en 2000, et présente les résultats récents enregistrés au regard de ces objectifs.

Ce rapport, le quatrième d'une série de rapport annuels qui seront publiés jusqu'en 2015, met l'accent sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (le troisième OMD) et les problèmes spéciaux des Etats fragiles, où la pauvreté extrême se concentre de plus en plus.

L'examen des progrès réalisés au regard des OMD montre que, si l'on est sur la bonne voie dans le monde entier en ce qui concerne la réduction de moitié de l'extrême pauvreté d'ici à 2015, les progrès sont plus lents en ce qui concerne les OMD liés au développement humain (éducation, santé, accès à l'assainissement, etc.) qui représentent des trois quarts de l'ensemble des OMD, et les différences sont très marquées d'une région à l'autre, l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud-Est restant à la traîne. Un taux de croissance élevé ne se traduit donc pas toujours par une réduction de la pauvreté et il faut également étudier la répartition de la richesse au sein de la population.

C'est dans les **États fragiles**, c'est-à-dire les pays dont la gouvernance, les institutions et les capacités sont faibles, que les difficultés sont les plus grandes et posent d'énormes défis en matière de développement, souligne le rapport. Ainsi, dans 35 pays comptant 9 % (soit 500 millions de personnes) de la population du monde en développement, on trouvait en 2005 27 % de ceux qui vivent dans l'extrême pauvreté, près du tiers de la mortalité infantile et 29 % des enfants de moins de 12 ans qui n'achèvent pas leur scolarité primaire (voir le tableau). Les États fragiles se caractérisent par la faiblesse de leurs capacités institutionnelles et de leur gouvernance et par l'instabilité politique. Cette fragilité est une constante, puisque 21 des 34 pays considérés fragiles en 1980 l'étaient toujours en 2005. « Comment la communauté internationale pourra-t-elle fournir des ressources permettant d'assurer des prestations de services efficaces, aider au redressement après les conflits et soutenir les réformes ? ». Il s'agit là d'un défi qui devrait être relevé pour pouvoir progresser dans la direction des OMD.

En ce qui concerne l'**égalité des sexes**, de progrès ont été faits en ce qui concerne l'éducation et la santé des femmes et les filles. Par exemple, l'écart entre filles et garçons inscrits à l'école primaire est passé de 16 % en 1975 à 5 % en 2000, alors que l'écart entre filles et garçons achevant le cycle primaire est tombé de 18 % en 1990 à 10 % en 2003. De plus, la durée de vie moyenne des femmes a augmenté de 17 ans depuis 1960 dans les pays les plus pauvres. Malgré ces résultats encourageants, les femmes restent encore marginalisées aux niveaux économique, politique et social dans les pays à faible revenu. Ainsi, la main-d'œuvre féminine est passée de 53 % en 1980 à 49 % en 2005 et, dans tout le monde en développement, les femmes gagnent encore en moyenne environ 22 % de moins que les hommes, après avoir pris en compte les différences de compétences observées. Le rapport conclut qu'un soutien devrait être fourni dans trois domaines, à savoir l'accès aux droits (égalité devant la loi), l'accès aux ressources (égalité des chances) et l'accès au droit de se faire entendre (égalité politique). Pour prendre des mesures adéquates, il est nécessaire d'améliorer les indicateurs ventilés par sexe, ce qui permettra une analyse plus ciblée des différences hommes-femmes, conclut le rapport sur cette question.

Le rapport souligne également les défis posés par la préservation de l'environnement et la nécessité de tirer profit des avantages offerts par la libéralisation du commerce.

Là encore, comme dans les rapports précédents, le rôle de l'aide et de sa réforme sont très importants pour atteindre les OMD. Le rapport souligne effectivement que le volume de l'aide a principalement augmenté entre 2001 et 2005, dans une proportion de plus de 50 %, parvenant à un niveau record en 2005.

Suite page 6

INTERNATIONAL

LE PRÉSIDENT DES NEGOCIATIONS SUR L'AGRICULTURE DE L'OMC PUBLIE LA DEUXIEME TRANCHE DE SON DOCUMENT SUR LES 'DEFIS'

Le 25 mai, le Président des négociations sur l'agriculture de l'OMC a fait circuler la deuxième tranche de son document sur les 'défis', dans lequel il souligne les paramètres d'un possible accord sur certaines des questions visées par les négociations. Tout comme la première tranche du document, cette deuxième partie met les membres de l'OMC 'au défi' de s'écarter des positions de négociation maintenues de longue date afin de parvenir à un consensus.

Le document porte sur divers points des négociations plus marginaux par rapport aux questions longuement débattues des formules pour les tarifs et les réductions des subventions ainsi que les exceptions, qui ont été abordé dans la première partie du document. Plusieurs des questions abordées dans la deuxième partie sont néanmoins importantes pour les agriculteurs des pays en développement, par exemple celle du mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS) : les pays en développement auront la possibilité d'y recourir pour relever temporairement les tarifs en vue de se protéger des poussées soudaines des importations et des baisses des prix.

Les autres questions abordées sont notamment la libéralisation du commerce des produits tropicaux et des produits en rapport avec la diversification (ces derniers permettant aux membres de diversifier leur production en remplacement des cultures de drogues illicites), l'érosion des préférences commerciales, le traitement spécial pour les petites économies vulnérables, les pays les moins avancés et les pays ayant récemment accédé à l'OMC, les subventions de la 'catégorie verte', les produits de base, la progressivité des tarifs et leur simplification.

Le document suggère que la MSS devrait donner aux pays en développement 'une plus grande flexibilité' que la 'sauvegarde spéciale' (SGS) qui a été convenue dans le cadre du Cycle d'Uruguay, mais que la plupart des pays en développement n'ont pas pu utiliser. Le Président, dans ses observations ultérieures, utilise la SGS comme modèle pour la conception de la MSS, une comparaison qui, de l'avis de certains négociateurs des pays en développement, est inappropriée.

Les pays en développement ont également critiqué le document qui envisage la poursuite de la SGS au delà du Cycle de Doha, une idée soutenue par l'UE et les pays du G-10 qui ont souvent utilisé la sauvegarde, et à laquelle s'opposent les exportateurs de produits agricoles.

Le Président signale que toute une série de conditions pourraient s'appliquer à la nouvelle MSS, concernant sa

portée, les déclencheurs, les mesures correctives et d'autres variables étudiées au cours des négociations. En particulier, il suggère que les tarifs supérieurs que les pays pourraient imposer en cas de poussées soudaines des importations ne devraient s'appliquer que jusqu'à la fin de l'année en question, et non pour la période de 12 mois proposée par le G-33 des pays en développement qui sont favorables à une MSS substantielle.

Le document souligne une courte série d'amendements proposés des critères applicables aux subventions agricoles de la 'catégorie verte' de l'OMC, une catégorie exempte d'obligations de réduction pour ce qui est des versements qui n'ont ostensiblement que des effets de distorsion minimales, voire aucun, sur la production et les échanges. Un délégué a fait remarquer que le Président semblait n'avoir abordé dans son document que les idées qui n'avaient suscité aucune opposition.

Il ne semble pas y avoir d'objection à l'idée d'autoriser les pays en développement à inclure les programmes de réforme foncière et les services d'administration et les services juridiques connexes dans les dérogations prévues pour la catégorie verte en ce qui concerne les services publics de caractère général, mais les programmes se rapportant à d'autres objectifs, tels que le développement rural et la fourniture d'infrastructures, semble susciter plus de controverses. Le document indique également qu'un certain soutien a été exprimé en faveur de la proposition voulant que les pays en développement soient autorisés à modifier l'obligation actuelle de prendre en compte l'acquisition des stocks constitués à des fins de sécurité alimentaire au nombre des subventions ayant des effets de distorsion qui devraient être réduites.

Les autres disciplines concernant la catégorie verte pourraient être modifiées, de façon à englober de nouveaux programmes dans les pays en développement. D'après le Président, les membres sont proches d'un consensus en ce qui concerne l'obligation d'imposer des périodes de base 'fixes et invariables' pour le calcul des montants des dépenses de cette catégorie. Toutefois, un délégué d'un pays en développement s'est dit déçu que le Président n'ait pas abordé les disciplines potentielles applicables aux versements des pays développés qui pouvaient avoir des effets de distorsion des échanges plus que minimales.

Les pays développés, et les pays en développement se déclarant en mesure de le faire, devraient, d'après le Président, avoir pour objectif d'accorder un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour 100 % des exportations en provenance des pays les moins avancés d'ici à la fin de la période d'exécution. En 2005, ces pays se sont engagés à fournir un tel accès, mais une clause permettait aux Membres rencontrant des difficultés de fournir un accès en franchise de droits et sans contingent pour seulement 97 % de ces exportations.

Les bananes et le sucre sont essentiellement les deux produits pour lesquels l'érosion des préférences pourrait être la plus importante, dit le Président, qui se demande s'il existe d'autres 'principaux sujets de préoccupation'. De

nombreux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique craignent que les abaissements tarifaires réduisent l'accès avantageux aux marchés des pays développés dont ils jouissent actuellement.

D'après le Président, les bananes nécessiteront un accord spécifique englobant toutes les parties, peut-être en dehors du Cycle de Doha, mais le sucre subira les conséquences de nombreuses questions non résolues au cours des négociations ainsi que d'autres facteurs tels que les réformes menées dans le cadre de l'UE. Il propose que les Membres évaluent l'importance des produits spécifiques sur des marchés particuliers et l'ampleur de la libéralisation escomptée : les abaissements tarifaires supérieurs à 10 % mis en œuvre en moins de cinq ans pourraient nécessiter le maintien de marges de préférence, des périodes de mise en œuvre plus longues, ou peut-être d'autres solutions non fondées sur le commerce.

Le Président s'en prend aux Membres qui n'ont pas, d'après lui, sérieusement abordé la question de la 'progressivité des tarifs', les tarifs plus élevés appliqués aux produits transformés qu'aux matières premières n'incitant pas les pays à ajouter de la valeur à leurs exportations. Il suggère néanmoins des approches possibles, par exemple se mettre d'accord sur une liste de produits visés, puis déterminer comment appliquer des droits moindres aux produits transformés qu'aux matières premières.

S'agissant des produits de base, le Président n'a guère décelé de progrès et suggère que bon nombre des préoccupations pourrait en tout état de cause être abordées par le biais de la formule étagée pour les abaissements tarifaires, et des mesures visant à résoudre la progressivité des tarifs et la libéralisation des produits tropicaux.

Alors que le Président envisage maintenant de rédiger un texte révisé sur les 'modalités' pour la deuxième quinzaine de juin, qui précisera des formules pour les abaissements des tarifs et des subventions et pour les exceptions, les organisations agricoles des pays développés et des pays en développement devraient veiller à ce que leurs négociateurs et leurs décideurs soient pleinement conscients de leurs préoccupations.

Le document est disponible en ligne:

www.wto.org/english/tratop_f/agric_f/chair_texts07_f.htm

LE CAS DE LA BANANA A L'OMC: RECENTS DEVELOPPEMENTS

La guerre de la Banane à L'OMC a débuté en 1996 quand l'Equateur, le Guatemala, le Honduras et les Etats-Unis ont porté plainte contre le régime du marché européen au titre du Mémorandum d'Accord de règlement des différends. Finalement en 2001 Bruxelles a convenu d'introduire «un régime uniquement tarifaire... au plus tard le 1^{er} janvier 2006». Entre temps, un système de contingents à trois

étages, incluant un droit tarifaire nul pour les bananes ACP jusqu'à 775.000 tonnes par an a été approuvé par les Membres de l'OMC au travers d'une dérogation. Début 2005, L'Union européenne a annoncé que le tarif sera fixé à 230 euros/tonne tandis que les fournisseurs de l'Amérique Latine précisaient que ce droit était bien loin du droit consolidé de 75 euros/tonne de l'UE dans sa liste d'engagements à l'OMC. L'Union européenne a proposé de baisser le droit tarifaire à 187 euros/tonne, avec 775.000 tonnes assujettis à un droit nul pour les bananes ACP. Finalement sans aucun accord avec les pays de l'Amérique latine, l'Union européenne a mis en place un régime de contingents tarifaire en janvier 2006 avec un droit de douane de 176 Euros/tonne.

Après avoir recherché une solution par le biais du Ministre des affaires étrangères de la Norvège Jonas Gahr Store qui a servi de médiateur neutre, l'Equateur a décidé l'établissement d'un groupe spécial le 26 février 2007 pour examiner si les mesures mises en place par l'UE étaient en conformité avec ses obligations à l'OMC. Par ailleurs, la Colombie qui jusque là était tierce partie¹, a décidé de demander sa propre consultation avec l'UE, en mars 2007, dans le cadre du mécanisme de règlement des différends à l'OMC en se basant sur les mêmes arguments que l'Equateur à savoir que le tarif de l'UE appliqué aux pays non- ACP était au-dessus de ses engagements tarifaires consolidés.

Ces deux plaintes de l'Equateur et de la Colombie ont coïncidé avec l'annonce de la proposition de l'EU d'éliminer tous les droits et contingents restants sur les produits ACP autres que le riz et le sucre si les APEs sont signés à la fin de 2007. Cette proposition a été très critiquée par plusieurs états membres qui ont dit que cela pourrait affaiblir la position de négociation de l'UE à l'OMC et dans les procédures judiciaires avec l'Equateur et la Colombie. Finalement sous la pression des membres, le Conseil des affaires générales et des relations extérieures a approuvé la proposition de l'UE sur l'ouverture totale du marché européen aux produits ACP et progressivement pour le riz et le sucre mais la décision pour la banane a été reportée à « une date ultérieure ».

Le groupe ACP a demandé au sénateur jamaïcain Anthony Hylton de diriger une délégation en Equateur et en Colombie, mais aucun accord n'a été trouvé. Ainsi le cas de la Banane est en attente de résolution dans le cadre du règlement des différends de l'OMC et influencera probablement les négociations sur les APEs.

¹ Tierce partie : dans le cadre des règles de l'OMC, une tierce partie ne peut ni exiger la mise en conformité, ni prendre des mesures de rétorsion contre l'UE, en dépit de la condamnation répétée des mesures de l'UE par l'OMC.

REGIONAL

'AIDE POUR LE COMMERCE'.... JUSTE UN LEITMOTIV A LA MODE?

Contexte

L'Aide pour le commerce est une expression forte à la mode en ce moment. La plupart des gens seraient d'accord pour dire que le commerce peut être un catalyseur de la croissance et de la réduction de la pauvreté dans les pays en développement. Pourtant, pour que les pays en développement tirent pleinement parti des échanges commerciaux, il leur faut surmonter tout un tas d'obstacles du côté de l'offre et de faiblesses structurelles. Ces difficultés englobent notamment les réformes intérieures des politiques liées au commerce, la facilitation des échanges, la mise à niveau de l'infrastructure, le renforcement des capacités de production, etc. Il faut pour les résoudre un appui considérable, appui que l'on appelle maintenant 'l'Aide pour le commerce'. Il s'agit d'aider les pays en développement à tirer profit de l'amélioration de l'accès aux marchés et du renforcement des règles commerciales internationales. Telle que définie de façon générale, l'Aide pour le commerce englobe le financement de l'assistance technique liée au commerce, de l'infrastructure liée au commerce et du développement de la capacité de production.

Au départ, l'Aide pour le commerce ne comprenait que deux catégories principales, à savoir 'la politique et les règlements commerciaux', en vue d'appuyer la participation effective des pays en développement aux relations commerciales multilatérales, et 'le développement du commerce', dont la finalité ultime est d'améliorer la compétitivité internationale du secteur privé – c'est ce que l'on appelle l'assistance liée au commerce. L'Aide pour le commerce est ensuite apparue au nombre des questions importantes examinées au cours du Cycle de Doha pour le développement – elle venait compléter les négociations commerciales et non se substituer aux résultats attendus en faveur du développement. L'Equipe spéciale chargée par la Conférence ministérielle de l'OMC de Hong Kong de rendre l'Aide pour le commerce opérationnelle a proposé d'inclure trois catégories supplémentaires dans l'assistance liée au commerce : le renforcement des capacités de production, l'infrastructure liée au commerce et l'ajustement en rapport avec le commerce.

L'Equipe spéciale a également émis des recommandations en vue d'améliorer l'efficacité de l'Aide pour le commerce, dans l'esprit de la Déclaration de Paris, en mettant l'accent sur la prise en charge par les pays et sur l'intégration du commerce dans les stratégies globales de développement. La dimension régionale de l'Aide pour le commerce a été mentionnée.

Les engagements de l'UE en matière d'Aide pour le commerce...

L'UE est l'un des grands bailleurs d'assistance liée au commerce depuis de nombreuses années. Mais en 2005, le Conseil de l'UE s'est engagé à accroître ses dépenses au titre de l'assistance liée au commerce (selon la définition étroite de la base de données OCDE/OMC) à 2 milliards d'euros par an d'ici à 2010, dont un milliard provient des CE et un milliard des Etats membres. L'UE s'est en outre engagée à accroître son soutien au programme plus large 'Aide pour le commerce', mais sans fixer d'objectifs financiers particuliers. Les Etats membres et les CE ont été invités par le Conseil à élaborer une stratégie commune pour l'Aide pour le commerce, qui permettra d'améliorer la cohérence des mesures prises dans les domaines du développement et de la politique commerciale, d'une manière mutuellement bénéfique, en indiquant les actions prioritaires à court et moyen terme. Cette stratégie devrait être prête avant l'automne 2007, pour la réunion de novembre du Conseil de l'OMC qui doit examiner l'Aide pour le commerce.

Un lien a été établi avec les difficultés posées par les négociations des accords de partenariat économique (APE). Il a été décidé qu'une part substantielle de l'augmentation de l'assistance de l'UE destinée au commerce devrait être consacrée aux pays ACP, pour appuyer l'intégration régionale et les APE. Les conclusions du Conseil ont également souligné l'orientation favorable aux pauvres et la qualité de l'Aide pour le commerce de l'UE, qui favorise l'autonomie économique des femmes et prend en compte l'impact environnemental et social, y compris des initiatives telles que le commerce équitable. L'efficacité de l'aide, la coordination, la complémentarité, la rationalisation des mécanismes de fourniture de l'aide, la prise en charge locale, etc. sont quelques-uns des concepts essentiels soulignés dans la proposition des CE relative à une nouvelle stratégie. Enfin, il y est mentionné qu'un suivi efficace sera un élément essentiel de la stratégie commune.

... ont suscité des attentes considérables

Ces engagements importants pris par l'UE et la communauté des donateurs en général, ainsi que le battage médiatique autour de l'Aide de pour le commerce ont suscité des attentes considérables. Le groupe des pays ACP, qui négocie les APE avec l'Europe, a fait valoir dès le départ que des 'ressources additionnelles' étaient nécessaires pour résoudre les problèmes importants qu'ils rencontrent du côté de l'offre, procéder aux ajustements nécessaires, financer les mesures d'accompagnement, renforcer leur capacité de production etc. Pour les pays ACP, tous ces aspects sont en effet fondamentaux pour que les APE soient des vecteurs de développement. La Commission européenne s'est néanmoins référée à maintes reprises aux enveloppes existantes du Fonds européen de développement (FED), dont la programmation se fait au niveau national et régional pour résoudre certaines des difficultés liées à la mise en œuvre des APE. Il faut bien comprendre que ces fonds destinés à l'assistance liée au commerce seront également comptabilisés dans l'annonce faite par les CE de fournir un milliard d'euros par an pour l'Aide pour le commerce. En conséquence, les pays ACP se

sont tournés avec espoir vers les Etats membres de l'UE pour qu'ils débloquent l'autre milliard d'euros par an promis au titre de l'Aide pour le commerce. Mais aucun Etat membre de l'UE n'a pour l'instant annoncé de financement 'additionnel' à ce titre. Il est à craindre que les promesses faites concernant l'Aide pour le commerce se réduiront à un exercice purement comptable, à savoir que les Etats membres vont rechercher dans leur APD traditionnelle ce qu'ils pourront étiqueter 'Aide pour le commerce'.

Certains officiels d'Etats membres des CE et de l'UE font valoir que le problème n'est pas vraiment un manque d'argent mais que viendrait plutôt des pays ACP qui ne fixeraient pas de priorités liées au commerce dans leurs stratégies de développement, qui ne recenseraient pas leurs besoins, qui manqueraient de capacité d'absorption, etc. La faible compétitivité de nombreux produits originaires des pays ACP s'explique par des raisons diverses, qui vont bien au-delà de ce que l'Aide pour le commerce peut résoudre. L'UE fait valoir que les APE, qui définiront la réforme du commerce et peut-être également les engagements dans d'autres domaines, par ex. la politique de concurrence, l'investissement, la propriété intellectuelle etc., créeront l'environnement propice pour attirer l'investissement étranger direct nécessaire et auront au moins autant d'importance, voire davantage, que l'Aide pour le commerce pour stimuler le développement.

Les initiatives des pays ACP...?

Il est important de souligner que ni les pays ACP ni l'UE ne repartent à zéro. De nombreux PMA ont entamé un gros travail de recensement et de classement par ordre de priorité de leurs besoins liés au commerce dans le contexte du Cadre intégré. Au niveau régional, les programmes indicatifs régionaux portent en partie sur l'Aide pour le commerce et continueront de le faire. La région de l'Afrique orientale et australe s'est montrée dynamique et a défini concrètement ses priorités en matière d'Aide pour le commerce dans les diverses catégories d'assistance. Dans le cadre des négociations des APE, une 'matrice de développement' a été élaborée - elle définit les besoins nationaux ainsi que les projets transfrontières et les priorités régionales. La région a ensuite évalué le coût de ces besoins, dont le montant total se chiffre à 60 milliards d'euros à court et moyen terme. Il semble peu probable que les Etats membres des CE et de l'UE, ou même la communauté multilatérale des donateurs, soient capables et désireux de payer la facture. Mais il s'agit pour le moins d'une base de travail, et les différentes parties peuvent s'asseoir autour de la table et rechercher ensemble des solutions durables, dans la mesure où le développement est le but ultime commun. La région de la CEDEAO envisage de faire de même au cours du mois de juin, en privilégiant en particulier le secteur agricole. Sans pour autant réinventer la roue, les priorités qui seront fixées en matière d'Aide pour le commerce reposeront sur les stratégies régionales existantes, par exemple la politique agricole commune de l'espace CEDEAO.

TABLE RONDE AFDI SUR «LES ENJEUX AGRICOLES DE L'APE EN AFRIQUE DE L'OUEST»

Au cours de son assemblée générale le 14 juin 2007, Agriculteurs Français et Développement International (AFDI) a organisé une table ronde sur les «enjeux agricoles de l'APE en Afrique de l'Ouest». Les représentants du ROPPA, OXFAM, FNSEA, APCA faisaient partie de la table ronde et AFDI était représenté par son président Mr. Gérard Renouard. Mme Cecilia Bellora de FARM a fait une introduction sur l'état des lieux des négociations et Madame Isabelle Mamaty, analyste des produits de la FIPA a présidé cette table ronde.

Trois points ont été traités au cours de cette table ronde, à savoir en premier lieu, si les APEs représentent un risque ou des opportunités pour le secteur agricole en Afrique de l'Ouest. Pour le représentant d'OXFAM, Les APE représentent beaucoup de risques pour la région qui compte 13 PMA sur un total de 16 pays². Les risques pour le secteur agricole est la confrontation avec les produits agricoles européens plus compétitifs. En conséquence, cela limiterait le processus d'intégration de la région. Pour le représentant du ROPPA, le principal risque des APEs en Afrique de l'Ouest est la déstabilisation des systèmes productifs agricoles à l'instar de ce qui s'est passé pour le Mexique lors de la signature de l'ALENA³. Cependant, un des avantages des APEs pourrait être le renforcement de l'intégration régional à condition qu'on donne les moyens à la région pour cela. Pour le représentant de l'Union européenne, les APEs dans la conduite de la libéralisation en particulier pour les produits agricoles et pour cela il a dit que «tous les produits agricoles pourraient être exclus du processus de libéralisation».

Pour les représentants de la FNSEA et d'APCA, encore une fois le principal risque est dans le secteur agricole. Il y a besoin de plus de temps pour renforcer l'intégration régional avant de signer un APE avec l'Union Européenne, c'est le principal argument des représentants du ROPPA et d'OXFAM tandis que pour le représentant de l'Union européenne, il y'a pas d'alternative viable à la signature d'un APE. En conclusion les représentants des producteurs ont insisté pour que la voix de la société civile contre les APEs soit entendue tandis que le représentant de l'Union européenne rappelait à l'audience que d'autres acteurs étaient eux favorables à la signature de cet Accord

² CEDEAO: Benin, Burkina Faso, Cap -Vert, Cote d'Ivoire*, Ghana*, Guinée, Gambie, Guinée- Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria*, Sénégal, Sierra-Leone, Togo. Mauritanie n'est pas membre de le CEDEAO mais elle est associée à l'APE de l'Afrique de l'Ouest. *Non PMA

³ Accord de Libre échange Nord Américain (ALENA) entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique, entré en force le 1 er Janvier 1994).

EN BREF

Suite de la page 1

Tableau: Les écarts à combler pour la plupart des OMD sont plus marqués dans les États fragiles

Indicateur	Total dans les pays en développement (millions)	Total dans les États fragiles (en millions et en %)
Production totale (2004)	5427 millions	485 millions (9%)
OMD1 - Pauvreté (2004)		
Pauvreté extrême	985	261 (27%)
Malnutrition infantile	143	22,7 (16%)
OMD 2 - Éducation universelle		
Enfants n'ayant pas achevé leur scolarité primaire en 2005	13,8	4 (29%)
OMD 4 - Mortalité des moins de cinq		
Enfants nés en 2005 qui ne devraient pas atteindre l'âge de 5 ans	10,5	3,3 (31%)
OMD 5 - Santé maternelle		
Accouchements sans personnel qualifié	48,7	8,9 (18%)
OMD 6 - Maladies		
Mortalité due à la tuberculose	1,7	0,34 (20%)
VIH+	29,8	7,2 (24%)
MGD7 - Préservation de l'environnement		
Manque d'accès à l'eau salubre	1083	209 (19%)
Manque d'accès à l'assainissement amélioré	2626	286 (11%)

Source: Estimations des services de la Banque mondiale

Depuis lors, il a diminué de 5 % en 2006 et l'aide est concentrée sur un petit nombre de pays, la majorité des pays n'ayant connu que peu, voire aucune, augmentation réelle de l'aide. La tendance positive est néanmoins que l'aide provenant de donateurs non habituels est en progression, et que de nouveaux donateurs sont apparus, tels que la Chine et l'Inde. L'essentiel de cette aide est ciblée sur l'infrastructure et les secteurs productifs dont s'étaient retirés les donateurs traditionnels.

Mais il reste encore beaucoup à faire en termes d'harmonisation et d'efficacité de l'aide, la complexité croissante de l'architecture de l'aide internationale étant l'une des contraintes supplémentaires que les donateurs et

les pays en développement doivent surmonter pour atteindre les OMD. En priorité, il faut que les donateurs, tout comme les organismes internationaux d'aide, harmonisent leurs actions et s'alignent sur les stratégies des pays, et qu'ils le fassent sur le terrain et pas uniquement dans leurs déclarations, conclut le rapport.

Le texte intégral du rapport est disponible à l'adresse:

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/EXTGLOBALMONITOR/EXTGLOMONREP2007/0..mainPK:3413296~pagePK:64218926~piPK:64218953~theSitePK:3413261,00.html>

ATELIER sur «renforcement et l'expansion des marchés et comment faire face aux contraintes de l'offre dans le secteur agricole en Afrique», Lusaka (Zambie)

Le conseil international de politique commerciale agroalimentaire et agricole (IPC) a organisé un atelier international en partenariat avec le Marché de l'Afrique de l'est et du Sud (COMESA), le Ministère Zambien de l'agriculture et l'association du Partenariat pour la réduction de la faim et de la pauvreté en Afrique du 3 au Juin 2007 à Lusaka (Zambie) sur «renforcement et l'expansion des marchés et comment faire face aux contraintes de l'offre dans le secteur agricole en Afrique». Des dirigeants politiques paysans, des dirigeants du secteur privé, des experts commerciaux, des représentants des institutions académiques ainsi que des bailleurs de fonds ont participé à ce séminaire. Les différents panels de discussions sont arrivés aux conclusions que l'intégration régionale était la priorité si l'on voulait bénéficier des opportunités de tout accord commercial et en outre il y avait un besoin de renforcer les capacités afin que la région soit à même de profiter des opportunités provenant des négociations commerciales (APE, AGOA, Sud-Sud etc.). Parmi les nouvelles perspectives identifiées, les biocarburants apparaissent comme des bonnes opportunités, cependant ils doivent être considérés et analysés au cas par cas. La FIPA était représentée par Isabelle Mamaty, analyste des produits. http://www.agritrade.org/events/strengthening_african_markets.html

Bulletin de la FIPA sur le commerce et le développement est publié par le Secrétariat de la Fédération internationale des producteurs agricoles, en collaboration avec l'ECDPM et l'ISTCD.

Cette publication est diffusée en anglais, français et espagnol et peut être consultée sur le site Web de la FIPA : www.ifap.org

Pour tous commentaires, contactez:

Isabelle Mamaty, Analyste des Produits

isabelle.mamaty@ifap.org

Mercy Karanja, Coordinatrice des politiques de développement

Mercy.karanja@ifap.org

60, rue Saint-Lazare, 75009 Paris – France

Tél.: +33 1 45 26 05 53 Télécopie : +33 1 48 74 72 12

N. B. : Les lecteurs sont invités à diffuser ou à copier cette

publication sous réserve que la source en soit clairement indiquée